

Berchem-Sainte-Agathe, le 9 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2016

**Objet** : Conseil communal du 26.05.2016 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant la redynamisation de l'activité des noyaux commerciaux à Berchem-Sainte-Agathe en collaboration avec l'Agence régionale Atrium - Etat de la question et demande d'invitation d'expert(s) au Conseil communal

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous ferons d'abord un rétro-planning de la genèse de la convention-cadre devant lier la Commune à Atrium. Ensuite, nous vous présenterons les initiatives prises et appliquées en collaboration avec l'agence Atrium.

Une convention-cadre nous avait déjà été présentée fin 2013 sous la législature régionale précédente.

Pour des raisons compréhensibles, la Ministre en charge du dossier avait préféré attendre la création du nouveau Gouvernement régional avant que cette convention-cadre ne soit signée par les deux parties.

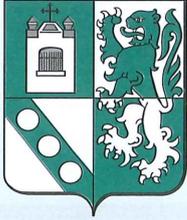
Si la Ministre est restée au Gouvernement bruxellois, elle a cependant changé de portefeuille. Ce dossier a été repris par un autre Ministre et une autre convention-cadre avec de nouvelles visions et priorités nous a été promise fin 2014.

En janvier 2016, un projet de convention-cadre nous a été transmis. L'agence Atrium a demandé au Collège de lui faire connaître ses priorités en ce qui concerne le commerce de proximité.

Début février, nous communiquons nos objectifs à Atrium, nous leur demandons d'introduire les priorités de la Commune en termes de commerce de proximité dans la convention et lui demandons de nous envoyer un projet adapté bilingue. Quatre mois plus tard, nous n'avons toujours rien reçu malgré des rappels écrits et oraux ainsi qu'une intervention du Bourgmestre auprès du Directeur Général au mois de mai.

Cependant, même si cette convention-cadre n'est pas encore passée devant le Conseil communal, la collaboration entre Atrium et la Commune n'est pas restée au point mort.

Suite à l'interpellation de Monsieur STASSEN de fin novembre 2014, nous vous rappelons l'aide qu'Atrium a apportée à la création de l'ASBL « La Petite Place de l'Eglise » ayant pour objectif de redynamiser le quartier commercial du Parvis de l'Eglise. Nous vous rappelons également l'analyse du marché hebdomadaire réalisée par Atrium qui a fait l'objet de nombreuses réflexions et propositions en interne.



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2016

Plusieurs initiatives concrètes ont été mises sur pied et réalisées depuis 2015:

- Citons l'aboutissement du programme d'enlèvement des enseignes obsolètes qui a pris fin en décembre 2015. Ce projet a permis de supprimer une pollution visuelle d'enseignes qui n'avaient plus rien à voir avec le « commerce » actuel.
- Citons la diffusion à Atrium de toute une série de localisations de surfaces commerciales vides ou en voie de l'être afin que l'agence puisse informer des candidats preneurs potentiels de leur existence.
- Citons l'organisation d'une présentation aux commerçants berchemois d'un nouveau type de commerce: le e-commerce, susceptible de booster certains commerces de proximité.
- Citons l'appel à projets à destination des associations de commerçants berchemois à l'initiative d'Atrium.

Pour terminer, le Collège a demandé l'aide et l'expertise d'Atrium afin de favoriser un boost économique du Parvis de l'Eglise en collaboration avec le commerce local et ce, en concordance avec les travaux prévus fin 2016.

Un bureau d'étude a été désigné pour donner une identité visuelle spécifique au Parvis, pour définir un aménagement spécifique de ses devantures commerciales et pour définir les accessoires à ses commerces afin d'attirer plus intensément les utilisateurs du Parvis de l'Eglise.

Le Collège envisage d'établir un règlement permettant d'accorder une prime pour la modernisation des devantures des commerces et du mobilier Horeca, ceci, nous l'espérons, avec l'appui financier d'Atrium.

Mais, ce sera surtout grâce au dynamisme, à la collaboration positive et à la motivation des commerçants que le succès d'une telle opération sera possible.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Pour le Secrétaire communal,  
Le 1<sup>er</sup> Conseiller délégué,



Evi MEERT

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE